

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 FEVRIER 2021**

Délibération
n° 2021.02.018

**Composteurs : tarifs
2021**

LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2021**

Secrétaire de séance : Didier BOISSIER DESCOMBES

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Gérard DEZIER à Mireille RIOU, Hélène GINGAST à Jean-Luc MARTIAL, Sandrine JOUINEAU à Véronique DE MAILLARD, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY

Excusé(s) :

Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Michel GERMANEAU, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FEVRIER 2021**DELIBERATION
N° 2021.02.018**

DECHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET****COMPOSTEURS : TARIFS 2021**

En 2020, les élus du « Comité -20% » de Calitom, dont la mission est de piloter l'action de prévention des déchets en Charente, ont souhaité reconduire la gratuité des composteurs individuels pour l'ensemble des ménages charentais (instaurée en 2019) ainsi qu'une nouvelle grille de tarifs pour les autres matériels.

Cette décision découle directement des résultats du débat public départemental sur l'avenir des déchets en Charente, ce dernier visant un scénario dit d'« ultra prévention ».

Cette grille de tarifs est actuellement en application sur le territoire de GrandAngoulême comme de l'ensemble de la Charente.

Extrait de la délibération du conseil syndical de Calitom D-2020-8-5 :

Modèle €/Fréquence	Ménages / Associations	Collectivités	Entreprises / Commerces	Etablissements scolaires, de formations...
400 litres plastique	1^{er} composteur : 0 € / 1pc tous les 5 ans A partir du 2 ^{ème} : 35€ TTC	35 € TTC/NC (pas de limite)	35 € TTC/NC (pas de limite)	0 €
600 litres plastique	1^{er} composteur : 15€ TTC / 1pc tous les 5 ans A partir du 2 ^{ème} : 50€ TTC	50 € TTC/NC (pas de limite)	50 € TTC/NC (pas de limite)	0 €
800 litres bois	1^{er} composteur : 30 € TTC / 1pc tous les 5 ans A partir du 2 ^{ème} : 65€ TTC	65 € TTC/NC (pas de limite)	65 € TTC/NC (pas de limite)	0 €
600 litres collectifs bois	Non Concernés	55 € TTC/NC (pas de limite)	55 € TTC/NC (pas de limite)	0 €
800 litres collectifs bois	Non Concernés	70 € TTC/NC (pas de limite)	70 € TTC/NC (pas de limite)	0 €

Ainsi, un ménage pourra disposer gratuitement d'un composteur de 400 litres, en plastique, une fois tous les cinq ans. Dans les autres cas, à l'exception des établissements scolaires, les matériels de compostage seront distribués sous condition d'une participation financière de demandeur.

Je vous propose :

D'APPROUVER la reconduction des modalités d'accès aux composteurs pour l'année 2021 ainsi que la grille tarifaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 février 2021

Affiché le :

10 février 2021